Bulletin Intérieur



DU PARTI SOCIALISTE S.F.I.O.

MENSUEL

MAI 1951

N° 54

SOMMAIRE

POUR AMELIORER NOS PUBLICATIONS : De nombreux abonnés 2

DES SECTIONS SE RECONSTITUENT 3

LA TACHE DE CHAQUE MILITANT : Faire vivre notre librairie 4

LE CONSEIL NATIONAL DU 5 MARS : Décisions. 5

LE COMITE DIRECTEUR : Du 25 octobre 1950 au 4 avril 1951 6

JEUNESSES SOCIALISTES :

Conférence nationale de Nîmes (25-26 mars 1951). 10

Statuts 16

FEDERATION NATIONALE DES CLUBS DE LOISIR LEO-LAGRANGE 18

CONFERENCE NATIONALE DES ELUS : 11 mai 1951, Paris (Mutualité) 19

COMMISSION FEMININE NATIONALE 19

COMMISSION NATIONALE DES CONFLITS 21

Fondation Jean-Jaurès

POUR UN ABONNEMENT ANNUEL DE 250 FRANCS SEULEMENT

Vous pouvez recevoir :

— Notre « BULLETIN INTERIEUR » (périodique) qui reflète aussi fidèlement que possible la vie de notre Parti (motions, décisions de ses Congrès, organismes centraux ou Commissions nationales, activité de ses divers mouvements (Jeunes - Femmes - G.S.E. - Elus) ou des organisations amies (Entr'Aide Ouvrière, Juin 44..., Fédération Nationale des Clubs de Loisirs Léo Lagrange, tous renseignements d'ordre financier ou administratif, etc...).

— Notre « BULLETIN D'ORGANISATION » (périodique), qui vise à orienter et aider nos Fédérations et Sections dans leur travail d'organisation, à assurer la liaison entre nos Commissions nationales de travail et les Commissions fédérales, à aider chaque secrétaire à faire vivre et animer sa section sur des objectifs pratiques...

— Notre « DOCUMENTATION POLITIQUE » (hebdomadaire), arme efficace de lutte où chaque militant peut puiser les ripostes et les arguments indispensables à la lutte quotidienne.

— *Tous les SUPPLEMENTS* à ces diverses publications que la nécessité peut nous amener à publier.

Mais nous imprimons, actuellement, une documentation payante pour cinq gratuites et cela grève lourdement notre budget. « *A chacun son abonné* », écrivions-nous dans un récent bulletin. Chaque secrétaire a pour devoir, non seulement de lire et utiliser ces indispensables outils de travail du militant, mais encore d'y faire abonner les camarades. *Nul ne doit plus accepter de recevoir gratuitement cette documentation s'il n'y a fait au moins un abonné payant.*

D'ailleurs nous maintenons notre offre :

Chaque section qui nous enverra, sous son cachet, une liste de cinq abonnés payants, recevra, aux nom et adresse qu'elle nous indiquera, un sixième abonnement gratuit d'une année qui pourra être attribué à un militant ayant des ressources insuffisantes et distingué par son activité et sa combattivité.

Mais nos publications ne doivent pas être documents d'archives soigneusement rangés dans une bibliothèque. Il faut qu'elles soient lues, utilisées, communiquées à ceux qui ne peuvent vraiment pas se les procurer. Nos réunions de Sections, Assises départementales ou nationales même, s'en trouveront plus animées, plus documentées, plus efficaces.

Vous devez trouver le moyen de faire abonner toute votre Section.

Chaque abonné nouveau recevra la documentation parue depuis le 1er juillet pour les abonnements reçus avant le 31 décembre, depuis le 1er janvier pour les abonnements que nous recevrons au cours du premier semestre de l'année.

250 *francs seulement* à envoyer soit par mandat-carte ordinaire, soit par virement au C.C.P. 5570-17, Robert FOUQUART, 12, Cité Malesherbes - PARIS (9e).

Six abonnés servis pour cinq abonnements payants groupés.

C. CAILLIERET
Secrétaire Administratif.

G. BRUTELLE
Secrétaire Général Adjoint.

UN ENCOURAGEMENT

Sous ce titre, dans nos bulletins intérieurs n°s 50 et 51, nous donnions deux listes de sections créées ou reconstituées sous l'énergique impulsion des délégués généraux, des responsables fédéraux ou des élus.

⁂

Nous en publions ci-dessous une troisième pour la période allant du 1er novembre 1950 au 15 avril 1951 :

AIN :

BREGNIER-CORDON, POINT-de-VAUX, SAINT-LAURENT-les-MACON, COLIGNY, CHAVANNES-sur-SURAN, GEX, DIVONNE, CESSY, FERNEY-VOLTAIRE, THOIRY, CHAMPAGNE, ARTMARE, VIRIEU-le-GRAND, SAINT-MARTIN-de-BAVEL, CEYZERIEU, VIRIAT.

ALLIER :

CHAMBLET, MEAULNE, SAINT-FARGEOL, SAINT-YORRE, TEILLET-ARGENTY, VERNUSSE.

BELFORT :

VEZELOIS.

BOUCHES-DU-RHONE :

PORT-de-BOUC, ROGNAC, FONTVIEILLE.

CORRÈZE :

OBJAT, BELLEY, CHEZEY, THOISSEY, SAINT-CLÉMENT, PERPEZAC-le-NOIR.

CORSE :

SORBOLLANO, CORSCIA, PATRIMONIO, ZALANA.

HAUTE-GARONNE :

VENERGUE, LE VERNET, AULON.

ISÈRE :

LA BUISSE.

HAUTE-MARNE :

LANGRES.

MAYENNE :

BOURG-de-GESVRES, RUILLE-FROIDFOND, CRAON.

MORBIHAN :

JOSSELIN, MALESTROIT.

NIÈVRE :

SAINT-SAULGE, GLUX-en-GLENNE.

DEUX-SÈVRES :

BEAUVOIR, SAINT-VARENT, PRAHEC, AIFFRES, VOUILIÉ, SAINT-MARTIN-de-BERNEGOU.

VIENNE :

DISSAY.

— **maintenir nos effectifs,**

— **créer de nouvelles sections** (partout où cela est possible),

— **développer notre campagne en direction des sympathisants** (en leur communiquant notre documentation, en leur plaçant nos cartes de soutien),

sont des tâches permanentes qu'il serait dangereux, pour la vie même de notre Parti, de négliger. Il faut un appareil solide pour élaborer, diffuser, faire triompher notre politique.

Les listes publiées dans nos trois derniers numéros prouvent qu'il est possible de maintenir et même de renforcer cet appareil.

Encore faut-il que chaque Commission exécutive fédérale confie cette mission à un camarade dynamique et animé du souci de l'organisation.

Georges BRUTELLE,
Secrétaire général adjoint.

Col. Fondation Jean Jaurès

Passez vos Commandes à la...

LIBRAIRIE-PAPETERIE DES MUNICIPALITÉS

Imprimés, convocations, insignes, drapeaux, fournitures scolaires ou de bureau, librairie en tous genres, etc..., peuvent vous être fournis, au meilleur prix et dans la meilleure qualité, par notre **LIBRAIRIE-PAPETERIE.**

Le Secrétaire de Section, le Secrétaire Fédéral, l'Elu Municipal, le Responsable administratif peuvent y trouver, en même temps, la possibilité de concilier leurs intérêts et leur devoir de militant.

Notre Camarade Gérant, Maurice HUBERT, 13, Rue de Maubeuge, PARIS (9e), se tient évidemment à la disposition de chaque Camarade qui le lui demandera pour lui faire parvenir des échantillons et un catalogue de ses prix. Il se tient prêt à « soumissionner » pour la fourniture du matériel scolaire aux municipalités.

ENCORE FAUT-IL QUE VOUS FASSIEZ APPEL A LUI.

Nos camarades trouveront ci-dessous la liste de quelques œuvres et de quelques articles qu'ils peuvent trouver à notre Librairie :

JAURÈS
Préfacé et commenté par Georges BOURGIN
350 fr. Franco : 400 fr.

Documentation

TIBORMENDE. — *L'Inde devant l'orage. (Sur les traces de la Chine ?)* ..... 450 fr. Franco 495 fr.
J.-J. BRIEUX. — *La Chine, 470 millions d'hommes. (Du nationalisme au communisme)*.. 540 fr. Franco 610 fr.
EL CAMPESINO. — *La vie et la mort en U.R.S.S.* 345 fr. Franco 375 fr.
ROSSI. — *Les communistes français pendant la drôle de guerre* ..... 780 fr.
MARGOLINE. — *La condition inhumaine*.. 630 fr. Fco 700 fr.
F. ANFUSO. — *Du palais de Venise au lac de Garde. (Les derniers jours de Mussolini)*.. 630 fr. Franco 700 fr.
GORER. — *Les Américains. Psychanalyse du peuple américain ? Humour anglais ?* .... 360 fr. Franco 390 fr.
O. MANNONI. — *Psychologie de la colonisation.* 360 fr. Franco 390 fr.

Que sais-je ?

L'entreprise dans la vie économique (1 vol.).
La Balistique (1 vol.).
L'Economie au Moyen-Orient (1 vol.).
Le Boudhisme (1 vol.).
Chaque volume : 120 fr. Franco : 150 fr.
et 400 titres divers.

Un peu de technique

Roger GUERBER. — *La 4 CV Renault* .... 390 fr. Fco 420 fr.
Paul SCHMIDT. — *Ma figuration auprès de Hitler.* 540 fr. Franco 585 fr.

Quelques nouveautés

Michel CASTE. — *Voulez-vous vous marier ? (Vous croyez posséder... et vous êtes possédé !)* 350 fr. Franco 380 fr.
Henri TROYAT. — *La tête sur les épaules.* 300 fr. Franco 330 fr.
Véronique BLAISE. — *Le jour des Rois. (Un amour et sa légende.)*
A.-J. CRONIN. — *Le jardinier espagnol.* 270 fr. Franco 300 fr.
O.-P. GILBERT. — *Mortelle Asie. (Le péril jaune est en marche.)* ..... 350 fr. Franco 380 fr.
M.-A. DESMAREST. — *La passion de Jeanne Rieber.* 300 fr. Franco 330 fr.
Jean VERTENELLE. — *Cher-z-auditeurs. Les coulisses de la Radio française* ..... 470 fr.
GAYELORD HAUSER. — *Vivez jeune, vivez longtemps avec 5 aliments miracles* ..... 540 fr. Franco 585 fr.

Et pour vos enfants

Les petits livres d'or.
Bibliothèque verte.
Cercle d'Or.
Suzette.
Album du Père Castor.
Rouge et Or.
Etc., etc.

LA LIBRAIRIE-PAPETERIE DES MUNICIPALITÉS

13, RUE MAUBEUGE - PARIS-9e

Téléph. : TRUdaine 66-70 C. C. P. PARIS 6680-41

...VOTRE LIBRAIRIE

Collection Jean-Jaurès

CONSEIL NATIONAL

DÉCISIONS

Le Conseil national s'est réuni à Suresnes, au centre de loisirs Albert-Thomas, le lundi 5 mars 1951.

Il avait été précédé, le 3 et 4 mars, d'une conférence nationale d'information, sur le problème « du relèvement de la condition humaine outre-mer », dont le compte rendu sera publié dans un Bulletin Intérieur *prochain.*

I. — Commission de vérification des mandats.

Le rapport suivant a été adopté à l'unanimité :

LA COMMISSION DE VERIFICATION DES MANDATS :

— ayant pris connaissance des prises des Fédérations en feuillets et timbres au cours de l'exercice 1950,

— s'étant assurée que le calcul du nombre de mandats et délégués pour nos Assises nationales en 1951 a été fait conformément aux articles 10, 22, 23, 25 de nos statuts et à la décision du 42e Congrès national de faire ces calculs sur la base de 25 cotisants à 12 timbres,

— ayant entendu les explications fournies par le Secrétaire administratif,

— s'étant assurée que les Fédérations ont été avisées en temps utile du nombre de leurs mandats et délégués respectifs et qu'elles ont eu la possibilité, le cas échéant, de faire entendre leurs réclamations.

VOUS DEMANDE DE VALIDER LES MANDATS ET DELEGATIONS INDIQUEES CI-DESSOUS :

Délégués au 43e Congrès	372
Mandats 1951	4.002

Faisaient partie de cette Commission les camarades :

— COLTICE (Ain) ;
— LARGOIS (Seine-et-Oise) ;
— MORADOFF (Marne).

II. — Le texte suivant, présenté par Augustin LAURENT, au nom de la Fédération du Nord, a été adopté.

par 2.696 mandats contre 713 à un texte présenté par Daniel MAYER et 366 abstentions.

Neuf Fédérations, représentant 227 mandats, étaient absentes au moment du vote.

« Le Conseil national affirme son entière solidarité avec « Guy MOLLET, secrétaire général du Parti socialiste ; « le félicite d'avoir su tracer pour la majorité républicaine « un programme de portée immédiate, donnant leur véritable place aux questions économiques, sociales et à « l'amélioration du pouvoir d'achat des travailleurs ; lui « fait confiance pour constituer, sur ces bases, un gouvernement d'action républicaine de défense des institutions démocratiques et de sauvegarde de la paix.

« Le Conseil national autorise le Comité directeur à « libérer éventuellement le Secrétaire général, pendant « l'exercice de fonctions gouvernementales, de toute fonction au sein du Parti, en désignant, le cas échéant, un « Secrétaire général intérimaire. »

III. — Résultat détaillé des votes émis par les Fédérations.

ONT VOTE POUR LA MOTION A. LAURENT :

Alger : 11 ; Allier : 45 ; Basses-Alpes : 7 ; Alpes-Maritimes : 10 ; Aube : 21 ; Bouches-du-Rhône : 221 ; Calvados : 5 ; Cantal : 7 ; Charente : 9 ; Cher : 17 ; Constantine : 21 ; Corrèze : 24 ; Corse : 16 ; Côte-d'Ivoire : 135 ; Côtes-du-Nord : 17 ; Creuse : 16 ; Dordogne : 92 ; Doubs : 24 ; Eure : 5 ; Eure-et-Loir : 18 ; Haute-Garonne : 60 ; Gabon, Moyen-Congo : 7 ; Guinée : 5 ; Hérault : 19 ; Ille-et-Vilaine : 16 ; Indre : 24 ; Indre-et-Loire : 29 ; Isère : 30 ; Jura : 16 ; La Guadeloupe : 16 ; Landes : 58 ; Loir-et-Cher :26 ; Loire : 12 ; Haute-Loire : 6 ; Loire-Inférieure : 3 ; Loiret : 16 ; Lot-et-Garonne : 6.

Madagascar : 6 ; Maine-et-Loire : 17 ; Manche : 14 ; Marne : 21 ; Maroc : 11 ; Martinique : 12 ; Mayenne : 6 ; Meurthe-et-Moselle : 9 ; Morbihan : 24 ; Moselle : 10 ; Nièvre : 16 ; Nord : 391 ; Oise : 20 ; Oran : 35 ; Orne : 6 ; Pas-de-Calais : 344 ; Puy-de-Dôme : 6 ; Basses-Pyrénées : 25 ; Hautes-Pyrénées : 16 ; Pyrénées-Orientales : 12 ; Bas-Rhin : 34 ; Haut-Rhin : 30 ; Haute-Saône : 5 ; Saône-et-Loire : 23 ; Sarthe : 21 ; Haute-Savoie : 6 ; Seine : 100 ; Seine-et-Marne : 15 ; Seine-et-Oise : 105 ; Sénégal : 201 ; Somme : 44 ; Tarn : 15 ; Tarn-et-Garonne : 9 ; Tunisie : 5 ; Vienne : 5 ; Vosges : 7.

ONT VOTE POUR LA MOTION D. MAYER :

Ain : 11 ; Basses-Alpes : 3 ; Alpes-Maritimes : 3 ; Calvados : 2 ; Charente : 2 ; Charente-Maritime : 36 ; Corse : 2 ; Côte-d'Or : 23 ; Doubs : 12 ; Eure : 4 ; Haute-Garonne : 16 ; Gironde : 95 ; Hérault : 60 ; Isère : 7 ; Haute-Loire :

1 ; Loire-Inférieure : 20 ; Lot : 21 ; Lot-et-Garonne : 7 ; Manche : 7 ; Marne : 7 ; Maroc : 12 ; Meurthe-et-Moselle : 20 ; Nièvre : 6 ; Oise : 8 ; Puy-de-Dôme : 20 ; Pyrénées-Orientales : 2 ; Haut-Rhin : 8 ; Rhône : 25 ; Haute-Saône : 2 ; Haute-Savoie : 10 ; Seine : 125 ; Seine-et-Marne : 6 ; Vienne : 2 ; Haute-Vienne : 123 ; Vosges : 5.

ABSTENTIONS :

Basses-Alpes : 2 ; Ardennes : 42 ; Aude : 78 ; Aveyron : 22 ; Drôme : 20 ; Eure-et-Loir : 4 ; Gard : 82 ; Haute-Marne : 6 ; Seine-Inférieure : 34 ; Tarn : 34 ; Vaucluse : 16 ; Vendée : 18 ; Yonne : 14.

NEUF FEDERATIONS ABSENTES AU MOMENT DU VOTE :

Aisne : 32 ; Ardèche : 15 ; Ariège : 10 ; Finistère : 38 ; Gers : 18 ; Territoire de Belfort : 21 ; Savoie : 12 ; Deux-Sèvres : 14 ; Var : 61.

NOTA. — La Fédération de l'Aisne a déclaré, après le vote, donner ses 32 mandats au texte de Daniel MAYER.

Les Décisions du Comité Directeur

du 25 Octobre 1950 au 4 Avril 1951

RÉUNION DU 25 OCTOBRE 1950

Président : TANGUY-PRIGENT.

I. — Publications intérieures et extérieures au Parti.

Guy MOLLET lance un appel aux membres du Comité directeur pour leur demander d'éviter de prendre, dans les publications intérieures ou extérieures au Parti, des positions préjudiciables à la propagande et à l'unité du Parti.

Il insiste pour :

1° qu'aucune position individuelle ne soit prise sur un problème avant que le Parti ne se soit prononcé ;

2° que soit respectée la décision prise en toute circonstance par le Parti.

II. — C.O.M.I.S.C.O.

Guy MOLLET et GRUMBACH font le compte rendu des travaux du sous-comité et du C.O.M.I.S.C.O.

RÉUNION DU 8 NOVEMBRE 1950

Président : R. LEMPEREUR.

I. — Demande de réintégration de François Roux.

Le rapport de la C.N.C. sera publié au *Bulletin intérieur* afin que les Fédérations puissent se prononcer en toute connaissance de cause au Conseil national qui sera appelé à en décider.

II. — Indochine.

1° Le Comité directeur ne peut que confirmer la position définie par le Conseil national.

2° Le Comité directeur approuve l'attitude prise par les ministres socialistes en ce qui concerne la défense du Tonkin.

III. — Salaires des mineurs.

Guy MOLLET informe le Comité directeur de la décision gouvernementale portant augmentation de 8 % et de ses propositions tendant à ce que cette augmentation ne soit considérée que comme la première tranche d'un reclassement.

IV. — Participation des ministres socialistes à la Commission économique.

A l'unanimité moins 1 voix contre (TANGUY-PRIGENT), le Comité directeur se prononce pour la participation des ministres socialistes à la Commission, aux conditions fixées par Guy MOLLET, c'est-à-dire : mise à la disposition de la Commission des brigades polyvalentes et du crédit.

RÉUNION DU 6 DÉCEMBRE 1950

Président : BEGARRA.

I. — Aide au P.S.U. italien.

Avis favorable de principe pour une subvention dont les modalités seront arrêtées par le Secrétariat général et le trésorier.

II. — Dissolution de la section d'Aïn-Temouchent.

La décision de la Commission exécutive fédérale portant dissolution de la section est confirmée.

III. — Conférence sur les problèmes de l'Union française.

Les dates des 10 et 11 février 1951 sont retenues.

RÉUNION DU 13 DÉCEMBRE 1950

Président : DELABRE.

I. — Conférence de Londres.

GRUMBACH représentera le Parti et a pour mandat de traduire la décision du Conseil national relative au réarmement allemand.

Collection Jean Jaurès

II. — Envoi d'un ambassadeur français en Espagne.

Après échange de vues, il est décidé :

1° Qu'une lettre sera remise par GRUMBACH au Labour-Party. Il sera demandé à nos amis travaillistes d'insister auprès de leur gouvernement pour qu'il revienne sur sa décision ;

2° Que les ministres socialistes devront s'opposer à l'envoi d'un ambassadeur et demander, par conséquent, que le gouvernement français réponde par la négative aux propositions des gouvernements américain et anglais ;

3° Que la position prise par les ministres socialistes au sein du gouvernement et par le groupe parlementaire de l'Assemblée nationale sera publiquement affirmée ;

4° Qu'il ne faut pas accepter que la question de confiance soit posée ;

5° Qu'il faut s'efforcer d'obtenir la liberté de vote des ministres socialistes.

En outre, le Comité directeur estime que si les ministres socialistes étaient battus au Conseil des ministres, cela ne doit pas entraîner leur démission.

RÉUNION DU 20 DÉCEMBRE 1950

Président : VERDIER.

I. — Imprimerie populaire strasbourgeoise et journal "Presse Libre".

Le Comité directeur remercie Rémy SICARD et JACQUE pour leur mission d'enquête et confie à FERRAT le soin de se rendre sur place et de lui soumettre des conclusions.

II. — Presse. Loi du 11 mai.

Mandat est donné à la Commission de la Presse du Parti d'examiner de nouveau la question et de donner des indications au groupe parlementaire sur l'attitude à adopter lorsque le projet viendra en discussion.

RÉUNION DU 3 JANVIER 1951

Président : CORMIER.

I. — Congrès du P.S.U. italien.

Un délégué sera envoyé. Il sera désigné lorsque nous aurons des précisions sur la date et l'ordre du jour du Congrès et après examen de la situation du socialisme en Italie.

II. — Congrès du Parti socialiste hollandais.

Pour des raisons d'économie, il ne sera pas envoyé de délégué. Un message sera adressé.

III. — Obsèques de Renner.

Guy MOLLET s'efforcera d'obtenir un avion afin qu'une délégation puisse se rendre à Vienne. Daniel MAYER représentera le Comité directeur et il sera demandé à un parlementaire d'être le délégué du groupe.

IV. — Situation politique générale.

Il est procédé à un échange de vues sur les récentes décisions gouvernementales touchant notamment :

— la désignation de GAUTHIER pour l'Indochine :
— la nomination d'un ambassadeur en Espagne ;
— l'amnistie.

Il est décidé :

1° De ne pas envoyer, pour l'instant, de délégation auprès du président PLEVEN ;

2° De consacrer une réunion commune du Comité directeur et du Groupe parlementaire à l'étude des moyens de propagande sur le plan de la politique internationale ;

3° D'envoyer un message de sympathie à RIBIERE ;

4° Une réunion commune avec le groupe parlementaire sur le problème des salaires et des prix.

RÉUNION DU 10 JANVIER 1951

Président : PROVO.

I. — Conseil national sur les problèmes de l'Union française.

Le projet de circulaire, présenté par le Secrétariat général, est adopté sous réserve qu'une précision soit apportée en ce qui concerne la liste des groupes apparentés.

II. — Maroc.

Lecture est donnée de la lettre le PHILIPPE, secrétaire de la section de CASABLANCA, indiquant que la motion dont il a été fait état dans la presse, émanait de la Fédération radicale socialiste.

III. — Espagne. Nomination d'un ambassadeur.

1° A l'unanimité moins 6 voix contre et 1 abstention, il est décidé de ne pas publier de communiqué du Comité directeur ;

2° La position du Parti sera exprimée dans *le Populaire ;*

3° Lorsque la désignation de l'ambassadeur sera officielle, les ministres socialistes feront connaître leur position ;

4° L'ordre du jour proposé par Marceau PIVERT est repoussé à l'unanimité moins 2 voix et 2 abstentions.

RÉUNION DU 17 JANVIER 1951

Président : JAQUET.

I. — Cotisations parlementaires.

Le Comité directeur se prononce pour le maintien du statu quo dans les circonstances présentes. Le Secrétariat général est mandaté pour prendre contact avec les Commissions exécutives des groupes, en vue de rechercher une solution qui tienne compte à la fois de la situation des parlementaires et des exigences de la trésorerie du Parti.

II. — Conférence à Quatre. Problème allemand.

Le Comité directeur souhaite que tous les efforts soient faits pour que cette conférence aboutisse.

Après avoir procédé à un échange de vues, il estime que l'attitude du Parti vis-à-vis de l'Allemagne devra être différente selon qu'il y aura une conférence générale en vue de l'organisation de la paix ou une conférence limitée au problème allemand.

RÉUNION DU 25 JANVIER 1951

Président : MARTET.

I. — Réunion du Comité directeur.

La réunion prévue pour la journée du 1er février est reportée au 8 février.

II. — Congrès du P.S.U. italien.

Le Comité directeur confirme la décision du Bureau désignant BOUTBIEN comme délégué du Parti.

III. — Gauche socialiste indépendante.

Le Bureau du Parti a estimé qu'il ne fallait pas donner d'importance à un problème qui n'en a pas. Il a donné mandat au Secrétariat général de toucher les camarades qui ont donné et maintenu leur adhésion.

IV. — Situation et fonctionnement des fédérations.

Le Comité directeur félicite Georges BRUTELLE pour son exposé et souhaite qu'au moins deux fois par an le Comité directeur soit appelé à examiner la situation des fédérations.

V. — Rapport sur les bases du socialisme démocratique.

Le Comisco sera informé de notre intention de présenter des contre-propositions. Une commission composée de BOUTBIEN, BRUTELLE, GRUMBACH, D. MAYER, M. PIVERT, est chargée de rédiger un nouveau projet qui sera soumis au Comité directeur.

RÉUNION DU 31 JANVIER 1951

Président : BIDET.

I. — Réunion commune avec le Groupe sur le problème des salaires et des prix.

Jeudi 1er février à 21 heures.

II. — Communication de D. Mayer sur le vote intervenu à la Commission des Affaires étrangères.

III. — Date du Conseil National ordinaire :

5 mars.

IV. — Date et lieu du Congrès National :

PARIS, 12, 13, 14 et 15 mai.

V. — Congrès fédéral de l'Oise :

BOUTBIEN le présidera.

RÉUNION DU 7 FÉVRIER 1951

Président : MARTET.

I. — Congrès des étudiants socialistes. Motions.

Mandat est donné au Secrétariat général pour examiner les motions adoptées par les Etudiants socialistes.

II. — Catastrophe de Bruay-en-Artois.

Le Comité directeur adresse ses condoléances aux familles des victimes.

RÉUNION DU 8 FÉVRIER 1951

Président : TEXCIER.

I. — Problème électoral.

Le Comité directeur, à l'unanimité, émet un avis favorable de principe en faveur du projet exposé par Guy MOLLET. Il reste entendu que le groupe parlementaire mènera ensuite les négociations.

II. — Programme d'action immédiate du Parti.

Après un échange de vues, il est décidé que LEENHARDT et PINEAU exposeront leur thèse devant le Comité directeur et le groupe réunis.

RÉUNION DU 15 FÉVRIER 1951

Président : ESPINASSE.

I. — Programme d'action immédiate du Parti.

Le Comité directeur examinera de nouveau la question demain. Les membres de la commission désignée par le groupe seront invités à assister à cette réunion.

II. — Conférence internationale des Femmes socialistes à Londres.

Berthe FOUCHERE représentera le Parti.

III. — Réunion du C.O.M.I.S.C.O.

Le Parti sera représenté par GRUMBACH qui aura pour adjoint PONTILLON.

RÉUNION DU 16 FÉVRIER 1951

Président : ROSENFELD.

Programme d'action immédiate du Parti.

Après avoir pris connaissance du texte élaboré par la commission désignée par le groupe, le Comité directeur estime que l'expérience des emprunts spécialisés indexés peut être tentée pour l'électrification des campagnes.

En ce qui concerne les Charbonnages de France, il pense nécessaire d'équilibrer la gestion par les ressources ordinaires, les subventions n'apparaissant que pour couvrir les investissements.

Il charge une commission composée de :

COMMIN, GAZIER, PINEAU, ROUBERT, TANGUY-PRIGENT, VERDIER,

de rédiger des amendements.

RÉUNION DU 21 FÉVRIER 1951

Président : FERRAT.

I. — Dissolution de la section de Bizerte.

La décision du Comité fédéral, portant dissolution de la section de BIZERTE-Ville, est confirmée.

Le Bureau fédéral sera invité à désigner une délégation pour reconstituer la section.

II. — Affaire SANI.

Le Parti réglera le montant de l'amende.

III. — Intégration de l'Espagne au sein du Pacte atlantique ou d'un pacte méditerranéen. Lettre de LLOPIS.

Le Comité directeur est unanimement d'accord pour s'opposer à cette intégration.

IV. — Fonctionnement de la Commission agricole. Lettre de TANGUY-PRIGENT.

Le Comité directeur estime ne pouvoir faire de distinction pour la commission agricole qui sera aidée, suivant les possibilités budgétaires du Parti, dans les mêmes conditions que les autres commissions.

V. — Situation politique générale.

Problème électoral.

Le Comité directeur se prononce pour la poursuite des conversations officieuses entre les groupes de la majorité afin d'aboutir à un accord.

Le communiqué ci-après est adopté à l'unanimité :

« *A l'heure où s'ouvre le débat sur la réforme électo-* « *rale, le Parti socialiste croit devoir attirer l'attention* « *de tous les groupes républicains du Parlement sur le* « *danger que ferait courir aux institutions la persistance* « *de leur désaccord. A défaut d'une entente entre eux, ou* « *bien toute réforme serait rendue impossible, ou bien le* « *Parti communiste arbitrerait le débat au bénéfice de* « *tous les adversaires du régime.* »

RÉUNION DU 28 FÉVRIER 1951

Président : GAZIER.

Situation politique après démission du gouvernement PLEVEN.

Le communiqué ci-après est adopté à l'unanimité moins 1 voix contre (BOUTBIEN) et 1 abstention (M. PIVERT) :

« *A l'heure où les travailleurs sont angoissés par la* « *cherté de la vie ; à l'heure où se posent de redoutables* « *problèmes internationaux, la crise qui survient à l'occa-* « *sion de la réforme électorale est particulièrement inop-* « *portune et dangereuse.*

« *Le Comité directeur du Parti socialiste se félicite que* « *le Parti n'y ait aucune responsabilité. Il approuve le* « *groupe socialiste d'avoir, jusqu'au bout, multiplié les* « *efforts de conciliation, en votant constamment pour le* « *gouvernement et en sacrifiant même parfois ses propres* « *conceptions à sa volonté de maintenir la cohésion de* « *la majorité républicaine.*

« *Il souhaite, dans l'intérêt du pays et de la République,* « *que la crise soit rapidement résolue et que le gouverne-* « *ment de demain accorde, en premier lieu, toute son* « *attention aux problèmes économiques et sociaux, comme* « *le Parti n'a cessé de le faire tant par son action au* « *gouvernement et au Parlement que par les conclusions,* « *récemment publiée, de l'étude entreprise par lui.* »

RÉUNION DU 7 MARS 1951

Président : Jules MOCH.

Situation politique. Gouvernement QUEUILLE.

Le Comité Directeur a examiné :

— la situation à la suite du refus opposé par l'Assemblée nationale à l'investiture du Secrétaire général du Parti ;

— les premières intentions du président QUEUILLE en ce qui concerne les problèmes posés par Guy MOLLET lors de sa mission d'information.

En outre, à l'unanimité moins 1 abstention (Guy MOLLET), il adopte le communiqué ci-après :

« *Le Comité directeur, au lendemain de la présenta-* « *tion devant l'Assemblée nationale de son Secrétaire* « *général Guy MOLLET, lui exprime toutes ses félicita-* « *tions pour l'effort courageux qu'il a tenté pour réunir* « *sur un programme commun la majorité républicaine de* « *ce pays, l'assure au nom du Parti unanime, de son* « *entière solidarité et de son amitié.* »

RÉUNION DU 8 MARS 1951

Président : E. MOREAU.

Situation politique. Gouvernement QUEUILLE.

Il est procédé à un échange de vues sur les négociations avec QUEUILLE et sur la composition éventuelle du gouvernement.

RÉUNION DU 14 MARS 1951

Président : BEGARRA.

I. — Manifestations belges pour les 80 ans de HUYSMANS (26-27 mai 1951).

Les Fédérations du Nord et du Pas-de-Calais seront invitées à envoyer une représentation importante.

Par ailleurs, les groupes et le Comité directeur devront se faire représenter par une délégation. La délégation du Comité directeur sera désignée ultérieurement.

II. — Situation du journal "La France Rurale". Lettre de Gérard VEE.

Le Comité directeur estime que le Parti ne saurait supporter le déficit du journal *La France Rurale.*

III. — Situation du "Populaire".

A la demande de Guy MOLLET, cette question est portée à l'ordre du jour du 22 mars.

IV. — Réunion du C.O.M.I.S.C.O.

GRUMBACH fait le compte rendu des travaux.

V. — Situation politique générale.

Il est procédé à un échange de vues sur la situation intérieure et internationale.

RÉUNION DU 4 AVRIL 1951

Président : COUTANT.

I. — Date et ordre du jour du 43e Congrès

1° *Date.*

Il est décidé de maintenir le Congrès ordinaire à la Pentecôte. Si les élections étaient fixées au 10 juin, le Congrès serait avancé aux 3, 4, 5 et 6 mai. Les Fédérations seront informées de cette éventualité.

2° *Ordre du jour.*

L'ordre du jour est fixé comme suit :

a) EXAMEN DES RAPPORTS STATUTAIRES :
   - — *Rapport général d'activité ;*
   - — *Rapport de la Commission nationale des conflits ;*
   - — *Rapport de la commission nationale de contrôle ;*

b) POLITIQUE INTERIEURE ET EXTERIEURE DU PARTI.
   - — *Programme du Parti ;*
   - — *Tactique électorale.*

c) RENOUVELLEMENT DES ORGANISMES CENTRAUX.

D'autre part, en ce qui concerne les deux questions ci-après :

a) *appartenance des membres du Parti à des groupements divers ;*

b) *incorporation dans les statuts des dispositions régissant la délégation mixte ;*

qui, conformément aux décisions antérieures, devaient figurer à l'ordre du jour, il est proposé de les réserver pour le Congrès extraordinaire qui suivra les élections.

II. — Motions du Congrès des J.S.

Mandat est donné au Secrétariat général pour les entériner.

III. — Situation politique générale.

Il est procédé à un échange de vues sur la situation économique et financière et sur les projets gouvernementaux.

IV. — Ordre du jour de la prochaine séance.

Orientation politique générale en vue d'établir un programme électoral.

JEUNESSES SOCIALISTES

CONFÉRENCE NATIONALE

NIMES — 25-26 MARS 1951

I. — FEDERATIONS REPRESENTEES

FÉDÉRATIONS	MANDATS	DÉLÉGUÉS
Allier	2	1
Alpes-Maritimes	7	2
Ardennes	16	4
Aude	12	3
Bouches-du-Rhône	3	1
Cher	3	1
Doubs	5	1
Gard	4	1
Haute-Garonne	15	4
Gers	4	1
Gironde	11	3
Isère	3	1
Jura	4	1
Loire-Inférieure	3	1
Nord	28	7
Oise	4	1
Pas-de-Calais	26	6
Haut-Rhin	2	1
Rhône	4	1
Sarthe	3	1
Seine	18	4
Seine-Inférieure	5	1
Seine-et-Oise	4	1
Deux-Sèvres	3	1
Somme	10	2
Tarn	6	1
Haute-Vienne	13	3
	218	55

II. — DECISIONS DE LA CONFERENCE NATIONALE

ÉLECTION AU COMITÉ NATIONAL

Conformément à l'article 8 du règlement intérieur, adopté à l'unanimité à l'ouverture de la Conférence, le vote pour l'élection au Comité National a été effectué par les délégués titulaires à la Conférence Nationale, chaque délégué titulaire disposant d'une voix.

Quatre Fédérations n'avaient pas envoyé de délégué. Ce sont : Ardennes (4 délégués), Gers (1 délégué), Loire-Inférieure (1 délégué), Deux-Sèvres (1 délégué).

1° Membres jeunes élus par la Conférence

AUZANNEAU Guy ;
BAUR Charles ;
BILLECOCQ Claude ;
CHERBUT Jean ;
CLEMENT Jean ;
DEVREESE Denise ;
DEWITTE Michel ;
FAJARDIE Roger ;
FATOUS Léon ;
FIL Claude ;
FOURNET Georges ;
GARRIGUES Emile ;
GRENOT Gabriel ;
LABI Maurice ;
LAURENT René ;
MAUROY Pierre ;
POUECH Michel ;
PRIORIS Roger ;
TRIBILLIAC René.
VANRULLEN Jean.

KARILA Gaston, au titre de *Secrétaire National des Etudiants Socialistes.*

2° Membres adultes désignés par le Comité Directeur

BEAUMONT Lucien ;
MAUVAIS Robert ;
MAZIER Jeanne ;
MISTRAL Roger ;
RAUDE Eugène ;
SICOT Marcel.
BECART Etienne ;
CAILLIERET Christian ;
COURTOIS Jean ;
LESUR Marcel ;
MALACRIDA Henry ;

ÉLECTION DU BUREAU NATIONAL

Le Comité National s'est réuni le 26 mars à Nîmes et a constitué comme suit son Bureau National :

Secrétaire Général, Membre du Comité Directeur :
H.-F. MALACRIDA.

Secrétaire National :
Pierre MAUROY.

Secrétaires Nationaux Adjoints :

Guy AUZANNEAU ;
Claude BILLECOCQ.

Membres du Bureau National :

Charles BAUR ;
Michel POUECH ;
Christian CAILLIERET ;
Gaston KARILA ;
Marcel LESUR ;
Roger MISTRAL ;
Eugène RAUDE.

Délégués du Bureau National :

Région Nord : Jean VANRULLEN.
Région Midi : Claude FIL.

Responsable du Comité National :

Maurice LABI.

III. — RAPPORTS DES DIFFERENTES COMMISSIONS

1° ORGANISATION INTÉRIEURE

(présenté par Roger LAJARDIE)

a) SUR LE PLAN NATIONAL

Fichier :

Mise sur pied d'un fichier national comportant des renseignements sur chaque responsable et militant J.S.

Déplacement des responsables nationaux :

Il est nécessaire, pour la vitalité du mouvement, que tous les départements, y compris ceux dans lesquels il n'y a pas de noyau de jeunesses socialistes, soient visités en cours d'année.

La meilleure solution serait d'avoir un permanent itinérant ; mais, dans les circonstances actuelles, un tel projet est irréalisable.

La Commission, cependant, envisage pour l'avenir l'existence d'un permanent pris en charge par les clubs de Loisirs Léo Lagrange, chargé d'assurer la propagande des J.S. et du mouvement Léo Lagrange.

b) SUR LE PLAN REGIONAL

Réorganisation des ententes régionales prévues par l'article 8 de nos statuts et qui, après une timide apparition avant la conférence de Roubaix, en 1949, ont à peu près complètement disparu.

Ces ententes régionales permettent aux grosses fédérations d'épauler les petites, d'intensifier le recrutement et d'organiser des manifestations dans un cadre plus large.

LE COMITÉ NATIONAL DES JEUNESSES SOCIALISTES

réuni à Nîmes, adresse au camarade Guy Mollet, secrétaire général du Parti, ses remerciements et ses plus chaleureuses félicitations pour l'action courageuse qu'il a menée en faveur de la classe ouvrière, notamment lors du débat d'investiture à l'Assemblée nationale.

Structure interne des ententes régionales. — La création et la vie des ententes régionales sont uniquement fonction des possibilités financières, propres à assurer le paiement des frais de déplacement aux responsables.

Le but recherché exige donc que chaque entente régionale ait une structure particulière, un règlement intérieur, un bureau et une trésorerie autonome.

Le financement le meilleur est sans doute celui qui consiste à faire payer à la trésorerie régionale, par chaque fédération adhérente, une cotisation proportionnelle au nombre des adhérents. Le moyen de percevoir les cotisations (exemple : émission d'un timbre particulier), est laissé à la décision de l'entente régionale.

c) SUR LE PLAN FEDERAL

Au sein de chaque fédération **doit être élu un responsable fédéral à l'organisation.** Certains ont pensé qu'il ferait peut-être double emploi avec le Secrétaire fédéral. Il n'en est rien, si l'on tient compte du fait que le Secrétaire féréral a déjà la tâche parfois difficile des relations avec le Parti. **L'essentiel du travail du Secrétaire fédéral à l'organisation sera de s'occuper des rapports avec les autres mouvements,** et surtout de coordonner l'activité des éléments J.S. qui font partie d'autres organisations.

La Commission a examiné le problème des rapports des fédérations du Parti avec les fédérations J.S. Elle insiste sur le fait qu'il faut maintenir des cadres au mouvement et éviter que les fédérations adultes n'utilisent par trop rapidement les cadres jeunes. Une telle situation est dangereuse. Nous devons attirer l'attention des adultes sur ce sujet.

2° ÉDUCATION

(rapport présenté par Jean LECUTIEZ)

La Conférence Nationale des Jeunesses Socialistes,

— Considérant que l'éducation ne peut être considérée comme une activité isolée de la vie d'un jeune socialiste,

— Que pour être efficace elle ne doit pas rebuter à priori les camarades du mouvement,

— Qu'elle doit être un contact le plus direct, le plus fraternel possible entre les membres des J.S. et les camarades compétents,

— Qu'elle a sa plus grande efficacité dans le stage où ces trois conditions sont réunies,

Demande que tous les efforts soient bloqués sur les stages et que la plus large publicité soit assurée.

Ce stage ne pouvant toucher tous les membres du mouvement, il faut essayer de promouvoir un lien entre les membres des J.S. et le responsable national : ce lien sera la lettre.

⁂

Il est donc proposé que le responsable national à l'éducation envoie aux groupes des textes (avec bibliographie) qui provoqueront réflexions et correspondance.

Le responsable national à l'éducation aura à rassembler les bonnes volontés parmi les adultes, pour assurer la partie éducatrice de cette correspondance.

La commission souhaite enfin que soit poursuivi le travail accompli depuis Toulouse.

⁂

3° PROPAGANDE

(rapporteur : Jean VANRULLEN)

Le Congrès demande au Bureau national de prendre toutes les mesures nécessaires afin d'assurer la participation des Jeunesses socialistes à toutes les réunions organisées par le Parti.

Chaque membre de la Commission pour la propagande s'engage à développer une partie du programme politique et social des J.S. afin que ces points puissent être groupés en un « ARGUMENTS ET RIPOSTES », mis à la disposition des Jeunesses socialistes. La conférence des J.S. insiste sur la nécessité de la présence d'orateurs jeunes dans les réunions adultes et préparation des interventions des jeunes (documentation, plan, tactique de réunions).

⁂

4° DÉFENSE LAIQUE

La Conférence nationale des Jeunesses socialistes, devant l'offensive cléricale qui se développe sur le pays au mépris des lois républicaines,

— Réaffirme solennellement son attachement inconditionnel à l'Ecole laïque ;

— Demande le maintien intégral du régime existant et son élargissement à l'Alsace et à la Lorraine, et aux territoires d'outre-mer ;

— S'oppose à toute économie sur les crédits de l'Education nationale et en particulier sur ceux qui sont destinés à l'Enseignement de formation professionnelle ;

— S'oppose à toute subvention officielle ou camouflée à l'enseignement privé ;

— Réclame la création d'un grand ministère de l'Education nationale ;

— Affirme la nécessité d'un vaste programme de constructions scolaires ;

— Invite les militants J.S. à rester vigilants sur le problème de la défense laïque en attendant une réforme démocratique et la nationalisation de l'enseignement, qui demeurent l'objectif essentiel des J.S.

⁂

5° PRESSE

« JEUNE MILITANT »

La Conférence nationale adopte le principe du **changement de présentation du « Jeune Militant » :**

a) Format différent, plus grand ;

b) Extension des abonnements.

⁂

2.000 NOUVEAUX ABONNEMENTS

Le Congrès national de Nîmes a décidé la réalisation de 2.000 abonnements nouveaux, qui permettront au « Jeune Militant » de se transformer en véritable journal.

Mais une telle opération serait une catastrophe si, **tous les mois,** les fédérations ne nous envoyaient pas 200 abonnements ainsi répartis :

Aube	1
Aude	24
Alpes-Maritimes	4
Allier	1
Aisne	1
Ardennes	1
Ariège	1
Aveyron	1
Basses-Alpes	2
Bouches-du-Rhône	1
Territoire de Belfort	1
Charente-Maritime	1
Calvados	1
Cher	5
Côtes-du-Nord	1
Creuse	1
Deux-Sèvres	1
Franche-Comté	3
Finistère	1
Gard	13
Gers	1
Gironde	1
Hautes-Alpes	1
Hérault	1
Haute-Garonne	8
Haut-Rhin	1
Haute-Saône	1
Haute-Vienne	8
Ille-et-Vilaine	1
Isère	1
Landes	1
Loire	1
Loire-Inférieure	1
Loiret	1
Lot	1
Manche	1
Marne	1
Meurthe-et-Moselle	1
Nord	22
Oise	8
Pas-de-Calais	15
Rhône	8
Sarthe	1
Seine-et-Marne	1
Seine-et-Oise	8
Seine-Inférieure	8
Seine	8

PASSEZ VOS COMMANDES DE MATÉRIEL LEO-LAGRANGE

Insignes :

Insignes vieil argent, pièce ..... 25 fr.
Insignes laiton platiné or, la pièce ..... 15 fr.

Volume :

« Le Message de Léo Lagrange » ..... 300 fr.
(E. Raude et G. Prouteau)
(Réduction de 10 % pour toute commande au-dessus de six exemplaires et de 20 % au-dessus de vingt exemplaires.)

Sénégal	4
Tarn	8
Tarn-et-Garonne	1
Tunisie	1
Somme	8
Var	1
Vienne	1

⁂

« Que chaque camarade mesure aujourd'hui la valeur « des engagements qu'il a pris.

« Je sais que beaucoup critiqueront ce système, mais « qu'ils sachent que la présente circulaire a été établie « en toute connaissance et sans aucun parti pris.

« Il a été tenu compte des possibilités et de la force « de toutes les fédérations ; loin de nous insurger contre « des chiffres qui ne sauraient être mieux calculés, nous « avons le devoir de nous acharner à les dépasser, ne « serait-ce que pour combler les défections possibles.

« Souvenez-vous de nos interventions sur le rapport à « la presse et à la propagande, lors du Congrès de Nîmes. « Souvenez-vous avec quel mépris elle fut accueillie. « Souvenez-vous avec quel enthousiasme unanime nous « avons voté ce rapport ! Montrons aujourd'hui que nous « sommes dignes de nos votes et de nos attitudes, en nous « mettant sans plus tarder au travail !

« Nous attendons d'ores et déjà les abonnements ! Un « nouveau tableau d'honneur est ouvert ! Un concours « sera organisé dès le prochain numéro ! Groupez men- « suellement les envois, vous faciliterez la tâche du « Bureau National ! »

ET MAINTENANT, QUI SERA LE GRAND VAINQUEUR DE CETTE NOUVELLE CAMPAGNE ?

Pierre MAUROY,
Secrétaire national des J.S.

H.-F. MALACRIDA, Secrétaire général J.S. — Michel POUECH,

P.S. — Pensez que vous pouvez organiser des fêtes, comprenant des loteries... Mettez des abonnements en loterie !

ABONNEMENTS

Un an ..... 100 francs

C. Chèques Postaux : PARIS n° 5985-50

Administration :

Pierre MAUROY, 12, cité Malesherbes, PARIS (9e)

⁂

6° PROGRAMME POLITIQUE ET SOCIAL DES JEUNESSES SOCIALISTES

a) QUESTIONS OUVRIERES.

- — Développement de l'orientation professionnelle.
- — Révision du statut de l'apprentissage.
- — Reconnaissance pratique du C.A.P.
- — Relèvement du salaire du débutant.
- — Amélioration du pouvoir d'achat du jeune travailleur.
- — Nouveaux centres professionnels sous la tutelle syndicale.
- — Renonciation à l'absurde principe du minimum vital.
- — Etablissement du minimum social. Echelle mobile appliquée à ce minimum.

b) QUESTIONS AGRICOLES.

- — Rétablissement du salaire unique.
- — Création de nouvelles écoles professionnelles.
- — Ecoles agricoles saisonnières.
- — Développement des stages nationaux agricoles.
- — Pré-salaire aux étudiants de ces écoles.
- — Extension de la politique coopérative.
- — Frais d'installation aux jeunes ménages.
- — Développement des échanges de jeunes travailleurs agricoles.

c) QUESTIONS MILITAIRES.

- — Augmentation sensible du prêt.
- — Gratuité des transports, notamment pour les permissions de détente, et de la correspondance.
- — Réforme démocratique de l'Armée.
- — Ecole de formation professionnelle et civique conduisant à une armée européenne.

d) SPORTS ET LOISIRS.

- — Réduction des transports pour congés payés.
- — Collectif à 50 %.
- — Ouverture de crédits pour les maisons de jeunes.
- — Réouverture des centres de rééducation populaire.

La prochaine
CONFÉRENCE NATIONALE DES J.S.
aura lieu à Nice (Alpes-Maritimes) à Pâques 1952.

7° LES JEUNESSES SOCIALISTES DE L'UNION FRANÇAISE

(rapporteur : Maurice LABI)

PRÉAMBULE

Le concept de l'Union française est essentiellement basé sur l'indépendance des peuples et leur union au sein d'une communauté de nations, travaillant sur un pied d'égalité pour préserver et développer ensemble leurs intérêts communs.

Il serait fallacieux de croire qu'il demeurera longtemps possible, en dépit du sursaut du colonialisme agonisant, de maintenir sous la tutelle d'un Etat colonisateur, des peuples, des hommes *aspirant à l'indépendance.*

Tout cela est certes bien compris par la majorité des métropolitains et surtout de nos camarades du Parti qui, par leurs actions soutenues sur les plans social, économique, culturel et politique, ont su acquérir, soyez-en persuadés, la sympathie et souvent l'amitié des peuples d'outre-mer.

A ces peuples, parfois exploités dans des conditions indignes de notre civilisation et de l'esprit français, nous nous devons de témoigner une solidarité vivante dans leur combat pour l'anéantissement du colonialisme capitaliste, pour l'amélioration de leur niveau de vie sociale et intel-

lectuelle et pour l'avènement dans leurs pays d'une démocratie politique.

Il nous plaît de rendre hommage à l'action engagée dans ce sens par la Commission de l'Union française du Parti et à son responsable, notre ami André BIDET.

⁂

Mais pour intensifier dans l'avenir cette action bienfaitrice et humaine, nous nous devons de faire tous nos efforts en vue de guider vers le chemin du progrès et du socialisme démocratique, cette jeunesse autochtone éprise de jeunesse et de liberté.

En rassemblant sous notre bannière le maximum de jeunes Africains ou Asiatiques, nous devons assurer à ceux-ci, avec l'honnêteté et la sincérité qu'implique notre idéal que, rassemblés sous le même toit, combattant parallèlement dans les territoires d'outre-mer ou dans la métropole pour une cause commune, la victoire finale sera la leur autant que la nôtre, parce que spécifiquement socialiste.

Qu'ils aient aussi le sentiment de l'égalité et de la fraternité de tous les jeunes socialistes de l'Union française et j'ai la conviction qu'avec l'aide de toutes les volontés dont nous pouvons disposer, que grâce à la foi que nous avons en un monde meilleur et socialiste, aidés par l'optimisme et la volonté de réussir propres à la jeunesse, nous avons donc la conviction que le Mouvement des JEUNESSES SOCIALISTES DE L'UNION FRANÇAISE deviendra dans quelques années une réalité vivante et puissante, contribuant dans une large mesure à apporter plus de bien-être et de justice politique et sociale dans ce vaste monde, implacable à l'égard de tous ceux qui souffrent...

a) UNION FRANÇAISE

La Conférence nationale des Jeunesses socialistes, réunie à Nîmes les 25 et 26 mars 1951, décide la création au sein du Comité national des J.S. S.F.I.O., d'une commission de trois membres (responsable, secrétaire, assesseur) de l'Union française qui sera chargée, au cours de l'exercice 1951-1952, de prendre, en accord et avec l'aide du Parti, toutes les mesures utiles et efficientes en vue de créer et promouvoir dans les territoires d'outre-mer et parallèlement aux Fédérations adultes, des Fédérations J.S.

Par ailleurs, la Conférence J.S. souhaite que le travail réalisé par cette Commission de l'Union française puisse, en harmonie avec les principes directeurs du Parti, permettre la constitution des J.S. de l'Union française, à l'occasion de notre prochain Congrès national.

Un amendement tendant à permettre à des camarades, non membres du Comité national, de faire partie de la Commission de l'Union française a été adopté.

(*Motion et amendement adoptés à l'unanimité.*)

b) TUNISIE

Vous devez tous connaître, plus ou moins, l'évolution de la situation politique en Tunisie, qui semble être favorable à l'amitié et à l'union franco-tunisienne.

Nous devons, à juste raison, parce que les Socialistes ont amplement contribué à donner cette nouvelle forme à ce problème tunisien qui était crucial, nous réjouir des progrès apportés dans ce domaine.

Mais cette tâche est-elle finie pour cela ? Loin de là à notre sens. Elle traverse actuellement une phase critique, décisive. Poursuivra-t-on honnêtement cette œuvre émancipatrice, suivant les promesses faites expressément d'une part par le préambule de la Constitution de la 4e République et de l'autre, dans des déclarations du ministre des Affaires étrangères et du Résident général à Tunis, suivant lesquels la politique française en Tunisie tendait à mener ce pays vers l'indépendance interne ?

Faire le moindre faux pas à l'heure où les extrémistes guettent la première opportunité pour favoriser leurs prévisions sinistres, serait sans doute le dernier atout que perdrait la France, avec toutes les conséquences que cela comporte.

C'est afin de sauvegarder cette dernière chance, pour réaliser une œuvre fructueuse et constructive que nous appelons Camarades, surtout vous, nos aînés, qui, dans ce domaine comme dans tant d'autres avez plus de possibilités que nous, *votre vigilance pour faire témoigner la sincérité et l'honnêteté intellectuelle de nos gouvernants.*

⁂

MOTION VOTEE

Les Jeunesses socialistes, réunies en Conférence nationale, à Nîmes, les 25 et 26 mars, expriment toute leur reconnaissance aux organismes du Parti, tant sur les plans fédéral que national, pour leur action efficace en faveur des légitimes revendications du peuple tunisien.

Appellent vivement l'attention du gouvernement français sur la nécessité absolue de poursuivre sa tâche émancipatrice, déjà amorcée par son représentant à Tunis, et dont l'aboutissement logique et honnête devra être l'indépendance de la Tunisie au sein de cette famille de nations libres et égales, qu'est l'Union française.

(*Motion adoptée à l'unanimité.*)

c) INDOCHINE

(*Motion adoptée à l'unanimité.*)

Les Jeunesses socialistes, réunies en Conférence nationale, à Nîmes, les 25 et 26 mars 1951,

— Fidèles à leur idéal socialiste, expriment une nouvelle fois avec insistance leur souhait de voir, dans les meilleurs délais, se rétablir la paix dans une Indochine libre et démocratique.

— Préconisent le règlement du conflit par une instance internationale.

— Déplorent les erreurs commises dans le passé par des gouvernements qui ont voulu ignorer les avertissements solennels et les solutions préconisées par les Congrès de notre Parti, à maintes reprises, et notamment l'attitude d'un homme investi de la confiance de ceux qui persistent à penser, contrairement aux vérités d'évidence, que la France ne peut affirmer sa « grandeur » que par les armes.

— Souhaitent que le peuple vietnamien puisse, très rapidement, dans la paix retrouvée, décider souverainement de ses institutions nationales et prendre librement sa place au sein de l'Union française, conformément à notre Constitution.

— Ont conscience que ces erreurs répétées ont permis à la fraction stalinienne du Viet-Minh de faire prévaloir ses solutions de force et d'étendre à l'Indochine la gigantesque entreprise soviétique d'hégémonie mondiale.

d) QUESTIONS INTERNATIONALES

La Conférence nationale des Jeunesses socialistes :

— Appelle tous les membres des J.S. à participer plus activement aux rencontres internationales jeunes, afin de développer l'esprit internationaliste et de contribuer ainsi à une meilleure entente entre les peuples et à l'établissement d'une paix stable.

— Constatant avec satisfaction les progrès réalisés en Italie dans la voie de la réunification du socialisme démocratique, dont le complément nécessaire serait une jeunesse socialiste unique.

— Adresse aux camarades italiens ses vives félicitations et leur demande d'agir encore plus hardiment en vue de créer un grand Parti socialiste italien.

— Invite le nouveau Comité national à procéder dès maintenant à la désignation d'un camarade plus spécialement chargé des relations internationales, placé sous le contrôle du responsable national du Parti aux questions internationales et en liaisons constantes avec lui, ceci sous réserves des prérogatives statutaires du Secrétaire national des J.S., dans ce domaine.

MOTION DE SOLIDARITÉ AVEC NOS CAMARADES ESPAGNOLS

(adoptée par acclamations)

— Salue avec émotion le mouvement héroïque de lutte des ouvriers espagnols contre l'oppression franquiste.

— Se déclare solidaire de la classe ouvrière et des démocrates espagnols.

— Proteste avec force contre la répression sauvage qui frappe les grévistes de Barcelone.

— Demande à l'O.N.U. d'intervenir pour chasser Franco d'Espagne.

— S'adresse à tous les hommes libres pour mener une action commune.

Vive l'Espagne libre !

Fidèle à sa ligne de conduite constante, encore réaffirmée au cours du dernier exercice par les représentants du Mouvement au sein de l'U.J.S. :

— Demande que celle-ci soit rapidement transformée en une véritable internationale des J.S., correspondant à l'Internationale ouvrière et socialiste en voie de réorganisation.

— Appelle, dans ce but, toutes les sections nationales de la grande famille internationale J.S. à agir rapidement pour ne pas nous laisser distancer, dans ce sens, par nos aînés.

— Réaffirme sa fidélité aux principes posés par Jaurès et Blum en matière d'organisation de la paix.

— Se prononce, en conséquence, en faveur du renforcement des organisations internationales créées en vue d'assurer la sécurité collective.

— Se félicite des résultats déjà atteints depuis la dernière conférence nationale.

— Mais, convaincue qu'une paix durable ne peut être établie que par le désarmement **général**, c'est-à-dire visant toutes les catégories d'armes, **simultané**, c'est-à-dire réalisé en même temps dans tous les pays, et **contrôlé**, c'est-à-dire quel que soit le régime intérieur de ces pays.

— Proclame que seule la démocratie universelle faisant disparaître tous les totalitarismes et le triomphe pacifique du socialisme, mettant fin au régime capitaliste, peuvent vraiment préserver la paix de tous les dangers qu'elle encoure et créer ainsi les conditions nécessaires à la création d'une véritable communauté humaine.

LE CONGRÈS DES JEUNESSES SOCIALISTES

●

Tient à adresser à Michel Boyer, au moment où celui-ci est atteint par la limite d'âge, ses félicitations pour le travail accompli au sein des Jeunesses socialistes, aussi bien dans son cadre fédéral que dans l'organisation du Congrès de Nîmes.

●

Au moment où notre camarade Yves Benzimra se trouve dans l'obligation de cesser son activité sur le plan national, l'assure de son estime et lui adresse ses remerciements pour le travail obscur mais combien effectif qu'il a accompli durant l'année passée.

●

adresse au camarade Ch. Cailliéret, trésorier des J.S., ses félicitations pour le travail accompli et souhaite le voir longtemps diriger nos finances.

●

Adresse au camarade Bienfait ses remerciements pour le travail qu'il a effectué au Comité national et au Bureau national dans l'exercice de son mandat, l'assure de sa vive amitié et souhaite le trouver toujours aussi dynamique aux côtés des Jeunesses socialistes.

JEUNESSES SOCIALISTES

STATUTS

adoptés par la Conférence Nationale de Bagneux le 26 Septembre 1948

(avec les modifications et aménagements au 31 mars 1951)

PRINCIPES ET BUTS

Article premier. — Le Mouvement des Jeunesses Socialistes est constitué sur les principes suivants qui sont ceux du Parti Socialiste S.F.I.O. :

« Entente et action nationales et internationales des travailleurs, organisation politique et économique du prolétariat et du monde du travail en parti de classe pour la conquête du pouvoir et la socialisation des moyens de production et d'échanges, c'est-à-dire la transformation de la Société capitaliste en une société collectiviste ou communiste. »

Article 2. — Le Mouvement des Jeunesses Socialistes ne constitue par un parti élaborant une doctrine et une ligne d'action politique mais a pour mission de répercuter dans la Jeunesse l'action politique décidée par le Parti lors de ses assises régulières. En aucun cas, les adhérents au sein du Mouvement des Jeunesses ne pourront discuter les décisions et l'action du Parti.

ADHESIONS AU MOUVEMENT

Article 3. — Les adhérents au mouvement sont admis à l'âge légal de la sortie de l'école primaire.

Article 4. — Tout adhérent ayant dix-huit ans révolus et un an de présence aux J.S. peut adhérer au Parti. Il y adhère obligatoirement à partir de vingt ans.

Article 5. — Tout adhérent cesse d'appartenir au mouvement à partir de trente ans. Mais nul ne peut y adhérer après vingt-cinq ans.

Article 6. — Tout adhérent reçoit du Mouvement, une carte permanente, un feuillet annuel et des timbres de cotisation mensuelle (matériel du Parti portant le tampon J.S.).

ORGANISATION DU MOUVEMENT SUR LE PLAN LOCAL

Article 7. — Le groupe constitue la cellule de base du mouvement. Une grande agglomération peut comprendre plusieurs groupes. Ces groupes doivent constituer une union ou section communale ou cantonale suivant l'organisation adulte.

Article 8. — Chaque groupe désigne un secrétaire, un collecteur de fonds et un responsable pour chaque branche d'activité.

Article 9. — Chaque section ou union de groupes désigne un bureau composé d'un secrétaire, un trésorier et un responsable pour chaque branche d'activité.

Article 10. — Chaque groupe ou union de groupes a au moins un représentant au bureau de la commission adulte. Celle-ci désigne obligatoirement plusieurs responsables adultes qui font partie du bureau du groupe ou de l'union J.S.

Article 11. — Les membres du bureau du groupe ou de l'union de groupes sont élus pour un an et rééligibles.

Article 12. — Tout adhérent ne peut participer aux votes émis par le groupe qu'après trois mois de présence effective au mouvement. Il ne pourra être investi de délégation qu'après six mois de présence au mouvement.

ORGANISATION DU MOUVEMENT SUR LE PLAN FEDERAL

Article 13. — Tous les groupes uniques et les unions de groupes du même département sont groupés dans une Fédération départementale.

Article 14. — Chaque année, la Conférence fédérale élit des responsables qui se répartissent les différentes tâches (un par activité) parmi lesquelles se trouvent les postes de secrétaire et de trésorier. Ces responsables constituent le Comité Fédéral Jeune.

Article 15. — La commission exécutive fédérale adulte désigne des responsables adultes pour un tiers des membres du Comité Fédéral Jeune.

Article 16. — Le secrétaire et le trésorier jeunes font partie de droit de la commission exécutive adulte avec voix consultative.

Article 17. — Les membres du Comité fédéral jeune sont élus pour un an et rééligibles.

ORGANISATION DU MOUVEMENT SUR LE PLAN REGIONAL

Article 18. — Les fédérations d'une même région peuvent se grouper en unions régionales. Chaque union désigne librement ses organismes régionaux.

ORGANISATION DU MOUVEMENT SUR LE PLAN NATIONAL

Article 19. — Le mouvement sera dirigé par un Comité national comprenant vingt membres jeunes élus par la Conférence nationale et onze membres adultes désignés par le Comité directeur sur proposition du Comité national.

Article 20. — Réuni immédiatement après son élection, le Comité national élit en son sein les membres jeunes qui formeront son bureau national :

Celui-ci étant composé à parité de jeunes et d'adultes, jusqu'à concurrence de dix membres. Il comprend :

— Un secrétaire général, responsable national de l'organisation, désigné en son sein par le Comité directeur ;

— Un secrétaire national désigné par le Comité national ;

— et tous autres responsables (permanents ou non) qu'il juge utiles.

Le secrétaire général et le secrétaire national sont chargés de la direction du Mouvement et des questions internationales.

Le secrétaire national des E.S. a voix délibérative au Bureau national et au Comité national des J.S.

Le secrétaire national des J.S. a voix délibérative au Bureau national et au Comité national des E.S.

Article 21. — Chacun des membres du Comité national est chargé d'une responsabilité particulière et notamment du contrôle d'un certain nombre de fédérations.

Article 22. — Le Comité national des J.S. se réunira au début de chaque trimestre calendaire et chaque fois qu'un tiers au moins de ses membres en aura fait la demande. A l'issue de ses réunions trimestrielles, le Comité national tiendra une réunion commune avec le bureau du Parti.

Article 23 (modifié 7-6-50). — Dans les Conférences nationales, chaque Fédération bénéficie :

— D'un mandat de droit ;

— D'un mandat sur la base de 120 timbres (dix feuillets complets) ou fraction de 120 supérieure à 50 pris dans l'année précédente.

Article 24 (modifié 7-6-50). — Dans les Conférences nationales, chaque Fédération a droit :

— A un délégué au-dessous de quatre mandats ;

— A un délégué supplémentaire par quatre mandats en plus ou fraction de quatre supérieure ou égale à trois. Ces délégués sont élus par les Congrès des Fédérations.

Article 24 bis (modifié 7-6-50). — Les chiffres servant de base aux calculs pour la représentation des Fédérations, prévue aux articles 23 et 24, peuvent être modifiés suivant l'état de recrutement du Mouvement, de façon à conserver à la Conférence nationale les conditions nécessaires à la bonne marche de ses travaux.

Ces modifications seront proposées par le Bureau national à la Conférence nationale pour entrer en vigueur dès l'Assemblée nationale suivante et, ne constituant pas en elles-mêmes une modification aux statuts, ne tombent pas sous le coup de l'article 29.

Article 25. — Les groupes ou unions, les conférences fédérales et les conférences nationales émettent des vœux adressés aux sections, aux fédérations adultes et au Comité directeur qui sont seuls qualifiés pour juger si ces vœux peuvent être rendus publics.

COTISATIONS ET RESSOURCES

Article 26. — Tous les adhérents paient au Mouvement la carte permanente, le feuillet annuel et le timbre mensuel.

Article 27. — A tous les stades, le mouvement se procure des ressources par des activités de sports et loisirs.

CONFLITS

Article 28. — Les conflits sont réglés par les organismes et suivant les dispositions prévues par les statuts du Parti.

MODIFICATIONS DES STATUTS

Article 29. — Les modifications aux statuts sont effectuées par le Comité directeur du Parti après consultation du Comité national ou sur proposition de la Conférence nationale des J.S.

DISSOLUTION

Article 30. — En cas de dissolution du Mouvement, d'une Fédération ou d'un groupe, tous les biens des groupes, unions, fédérations, mouvements, sont transférés aux organismes correspondants du Parti.

Annexe aux Statuts :

COMPTABILISATION DES J.S. AU SEIN DES SECTIONS ET FÉDÉRATIONS ADULTES

●

Le Comité directeur, dans sa séance du 19-1-49, a réglé, en fonction de ses statuts, l'organisation de la trésorerie des J.S., comme suit :

1° En ce qui concerne le taux des cotisations le C.D. a décidé que les J.S., ayant acquis le droit statutaire selon l'article 4, de participer avec voix délibérative aux réunions du Parti et de figurer au nombre de ses adhérents, pourront exercer ce droit pleinement sur simple production de leur carte, feuillets et timbres J.S., sans avoir à payer en sus la cotisation adulte (ce qui serait excessif), ni même la différence de prix entre cotisation J.S. et cotisation adulte ;

2° En ce qui concerne la comptabilisation des effectifs J.S. au sein des sections et fédérations adultes, le C.D. a décidé que les sections et fédérations adultes comptabiliseront la totalité du matériel de trésorerie J.S. ensemble avec celui de trésorerie adulte.

Par ces dispositions qui leur permettent d'obtenir un complément de voix, mandats et délégués aux Assemblées du Parti, à tous les échelons, les sections et fédérations adultes sont encouragées à créer, développer et maintenir à leur côté un effectif intéressant de J.S. et à ne pas retirer au mouvement J.S. partie de son effectif et presque tous ses cadres par une absorption trop brusquée dans la seule activité adulte, comme cela a été trop souvent le cas.

Sans doute, la mesure prise par le C.D. fait enregistrer aux sections et fédérations adultes un manque à gagner (et non une perte), représenté par la non-perception des timbres et feuillets adultes sur chacun des membres J.S. ayant acquis le droit de participer aux travaux des adultes. Par contre, et c'est un avantage, elle assouplit à tous les échelons les opérations de trésorerie, et allège la charge de cotisation pesant sur les militants qui, en fait, travaillent à la fois chez les jeunes et les adultes (cet allègement représente la récompense de ce surcroît d'activité). Enfin, ce manque à gagner, d'ailleurs peu important trouve sa compensation dans l'augmentation de la représentation allouée à chaque section ou fédération.

C'est dans l'esprit de ces considérations que la décision du C.D. devra être appliquée. Le Secrétariat du Parti, le Secrétariat des J.S. comptent sur les adultes et les jeunes pour que cette application dans une atmosphère de mutuelle compréhension parvienne à donner un regain de vigueur au mouvement des J.S. comme au Parti et à promouvoir pour le Parti et les jeunes un avenir commun d'efficace activité.

LA FEDERATION NATIONALE DES CLUBS DES LOISIRS

Léo Lagrange

vit et se développe

Le congrès constitutif de la Fédération Nationale s'est tenu à Nîmes le dimanche 25 mars 1951, en présence de plus de 150 camarades ; environ 40 départements étaient présents, ce qui montre que partout jeunes et adultes s'employaient activement à construire l'Organisation de Loisirs, s'inspirant de l'œuvre de notre regretté camarade Léo Lagrange.

La constitution de la Fédération n'a pas été la volonté de quelques camarades, **elle répond effectivement aux aspirations de la jeunesse en général qui désire trouver dans une vaste organisation tous les loisirs distractifs qui l'intéresse.** *Depuis les activités sportives, de plein air, que les activités culturelles et sociales.*

Encore que de nombreux camarades aient présent à l'esprit l'essentiel de l'Œuvre de Léo Lagrange, il est quand même nécessaire de préciser les buts que s'est fixé la F.N.C.L.

LE CLUB DE LOISIRS

Le Club de Loisirs sera ouvert à tous et proposera à ses adhérents :

1° Un centre de documentation et de culture ;

2° Une section d'éducation physique, plein air, piscines, etc., en relation avec l'U.S.T., elle construira une forte section sportive ;

3° Une section artistique : (théâtres, ciné-club, chorale, folklore, etc.) ;

4° Une section de tourisme et vacances populaires offrant à tous la possibilité de prendre des vacances économiques, distractives, et intéressantes.

Il faut que la fédération devienne rapidement une force, la possibilité d'adhésion de groupements de toutes natures, la création facile d'associations le permet. Pour y arriver, une campagne de presse des journaux de gauche, des communiqués radio, des informations auprès de nos camarades en place dans les municipalités, nous devons arriver avec tous ces efforts conjugués à être dans les mois qui viennent une GRANDE ORGANISATION DES LOISIRS DE LA JEUNESSE.

LA FÉDÉRATION SERA L'ORGANISATION DE DÉFENSE DES LOISIRS DES JEUNES

« La joie ne s'impose pas, elle s'acquiert et se mérite. »

Elle s'acquiert dans la lutte quotidienne pour l'amélioration des conditions de vie.

Elle se mérite par notre action constructive dans le cadre de la jeunesse. La Fédération doit s'affirmer comme le mouvement de défense des loisirs.

Cela signifie par ailleurs une prise de position très nette face à certains problèmes.

LA F.N.C.L. NE SERA PAS RÉSIGNÉE

Contre toutes les entreprises totalitaires, elle sera aux côtés de ceux qui luttent pour sauvegarder la démocratie et les libertés humaines.

LA F.N.C.L. SERA DYNAMIQUE

Tout ce qui est jeune sera nôtre. Les problèmes posés dans le domaine des loisirs ne seront pas ignorés de nous. Mieux, nous serons à l'avant-garde pour proposer des solutions.

DANS L'IMMÉDIAT

— Participation active aux revendications plein-air (collectif 50 %, réglementation du camping.)

— Solutionner le problème des Auberges de Jeunesse en France.

— Rétablissement des billets Léo Lagrange.

Notre revendication essentielle :

UN GRAND MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE DANS LEQUEL LES SERVICES DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS DOIVENT TENIR TOUTE LEUR PLACE.

Et maintenant, Camarades, TOUS au travail.

POUR VOS VACANCES D'ÉTÉ, LA FÉDÉRATION VOUS PROPOSE :

Toute une série de voyages en France et à l'étranger.

YOUGOSLAVIE :

De magnifiques voyages sont organisés en Yougoslavie pour la première fois depuis de nombreuses années.

Voyage n° 71 : Séjour à OPATIJA (Abbazia), célèbre station balnéaire de la côte DALMATE, avec visite de Venise, Trieste, Fiume.

Dates des départs : 23 juin, 7 juillet, 21 juillet, 4 août, 18 août, 1er septembre, 15 septembre.

PRIX PAR PERSONNE : 19.900 FRANCS.

De nombreux autres voyages organisés par la F.N.C.L. Léo Lagrange seront signalés dans un prochain B. I.

Pour toutes demandes de renseignements, s'adresser à la Fédération Nationale des Clubs de Loisirs Léo Lagrange, 9, rue Victor-Massé, PARIS-IXe. Tel. : TRU. 56-54.

FÉDÉRATION NATIONALE DES ÉLUS SOCIALISTES

CONFÉRENCE NATIONALE
VENDREDI 11 MAI - MUTUALITÉ

50, RUE DE RIVOLI
PARIS (4e)
CIRC. N° 63

PARIS, LE 12 AVRIL 1951.

« Mon cher Camarade,

« Comme chaque année notre Conférence Nationale « des Elus municipaux et cantonaux se tiendra la veille « de l'ouverture du Congrès National du Parti.

« Aussi, nous vous prions dès maintenant de réserver « votre journée du vendredi 11 mai. La Conférence aura « lieu à la Maison de la Mutualité, rue Saint-Victor, à « Paris.

« Cette journée sera principalement consacrée à l'étude « de la réforme des finances locales, sur le rapport qui « sera établi par notre Camarade Goret, adjoint au maire « d'Amiens et Conseiller général de la Somme.

« Nous vous demandons de bien vouloir alerter les élus « municipaux et cantonaux de votre département afin « d'assurer le maximum de représentants le 11 mai, à la « Mutualité.

« Croyez, mon cher Camarade, à nos meilleurs senti- « ments. »

Le Secrétaire général :
ROGER MARZAUK.

LE PRESIDENT :
DENIS CORDONNIER.
Député du Nord,
Président de la Commission de l'Intérieur à l'Assemblée Nationale.

COMMISSION NATIONALE FÉMININE

Nous le répétons, bien que la plupart des camarades aient enfin compris : il ne s'agit pas d'essayer de créer dans le Parti une organisation spéciale, qui grouperait toutes les femmes, membres du Parti, mais seulement d'étudier les problèmes que le régime capitaliste pose pour les femmes, d'y préciser les solutions que le socialisme y apporte, de déterminer l'apport des femmes dans la marche au socialisme, et dans l'organisation d'une société socialiste, enfin d'adapter la propagande du Parti aux milieux féminins, moins évolués, moins préparés à l'action politique que les milieux masculins. Ce sont là, uniquement, les attributions de la Commission Féminine Nationale.

I. — S'ADRESSER DIRECTEMENT AUX FEMMES

Il est des Fédérations qui pensent que les femmes, qu'il est nécessaire d'amener au socialisme, y viendront tout comme les hommes y viennent, influencées par la propagande générale du Parti. **C'est une erreur.** Les préoccupations des femmes, **beaucoup plus aux prises que les hommes avec les difficultés quotidiennes,** ont trait surtout aux conditions de vie du foyer, c'est-à-dire aux problèmes se rapportant au pouvoir d'achat, au logement, à la protection de la famille et de l'enfance, à la sécurité sociale. **Il faut donc s'adresser aux femmes directement** et traiter ces questions devant elles en les rattachant aux objectifs permanents du socialisme.

II — DES COMMISSIONS FÉMININES FÉDÉRALES

Dans la période préélectorale où nous sommes, une propagande intensifiée s'impose, et la Commission Féminine Nationale du Parti se prépare à la mener par la publication de tracts, l'organisation de contacts entre les militantes et les femmes là où elles sont, c'est-à-dire au foyer et sur les lieux de la production. Une documentation précise sur l'action du Parti dans les domaines qui intéressent particulièrement les femmes, sur l'activité de nos élus sur le plan national, sera adressée à toutes les responsables fédérales dont le rôle auprès des femmes dans leur département peut être fécond dans la mesure où leur bonne volonté et leur activité seront encouragées et aidées par les militants des fédérations.

Des commissions pour la propagande féminine sont

nécessaires dans tous les départements. Il est des secrétaires fédéraux qui n'ont pas encore pensé à les organiser. **Nous insistons vivement auprès d'eux pour qu'ils désignent une responsable fédérale** avec laquelle nous nous mettrons en rapport immédiatement.

La propagande socialiste ne peut se passer de cadres féminins.

LE BUREAU DE LA COMMISSION FEMININE NATIONALE.

JOURNÉE INTERNATIONALE DES FEMMES

Elle a lieu, cette année, sous le signe : « La paix dans la liberté ».

Le sujet est brûlant, et il faut dire aux femmes dont un grand nombre sont entraînées par l'« Union des Femmes Françaises » sous le prétexte de défendre la paix, derrière les slogans du Parti communiste, que **l'idée de paix est inséparable de l'idée de liberté**, et que la paix dans la dictature n'est pas concevable pour le socialisme.

Plusieurs réunions ont été organisées ou sont en voie d'organisation pour la célébration de cette journée.

A **Paris**, le 23 avril, elle a eu lieu au théâtre La Bruyère.

A **Poitiers**, le 19 avril, elle a réuni au théâtre de la ville, des centaines d'auditeurs et d'auditrices.

A **Limoges**, elle aura lieu dans courant de mai.

A **Versailles**, elle aura lieu le 26 mai.

CONFÉRENCE NATIONALE DES FEMMES

Elle aura lieu le dimanche 13 mai à la Mutualité.

Deux problèmes seront discutés :

1° La marche du socialisme et le rôle de la femme dans ce procès ;

2° Méthodes à employer pour faire l'éducation politique de la citoyenne et l'amener au socialisme.

Des dispositions seront prises en vue de la préparation de la campagne électorale.

LA PROPAGANDE ÉLECTORALE

Dans tous les départements, les électrices sont plus nombreuses que les électeurs.

La propagande socialiste dans les milieux féminins apparaît donc plus que jamais comme une impérieuse nécessité.

Les secrétaires fédéraux qui ne l'ont pas encore fait doivent nous envoyer sans délai le nom d'une responsable à laquelle nous adresserions les journaux, les tracts électoraux, tout le matériel de propagande susceptible de toucher l'opinion publique féminine et de combattre efficacement la propagande démagogique des « Femmes Françaises », qui utilisent tout comme le Parti communiste dont elles sont une filiale, le mécontentement des ouvrières et des ménagères pour les besoins d'une cause qui n'a rien à voir avec le souci réel d'améliorer les conditions d'existence des travailleurs.

COMMISSION NATIONALE DES CONFLITS

CITOYENNE A.-M. MARTEAU
contre
FÉDÉRATION D'INDRE-ET-LOIRE

SENTENCE :

La Commission nationale des conflits, dans sa séance du 8 novembre 1950, a rendu la sentence suivante :

Considérant que la citoyenne Anne-Marie Marteau a interjeté appel, dans le délai réglementaire, de la sentence de la Commission fédérale des conflits d'Indre-et-Loire, en date du 12 février 1950, qui a prononcé son exclusion du Parti,

Considérant que la Commission nationale des conflits a entendu la citoyenne Marteau et le camarade Meunier, député,

Considérant qu'il résulte, tant des pièces fournies par la Commission fédérale des conflits, notamment du procès-verbal dressé par cette commission au cours de son enquête, que des explications données à la Commission nationale des conflits, que la citoyenne Marteau a commis un certain nombre d'actes d'indiscipline, au cours de ces dernières années, et que d'ailleurs elle ne conteste pas,

Considérant qu'Anne-Marie Marteau dont les qualités, les mérites et la valeur ne sont pas mis en cause dans cette affaire, a méconnu de façon persistante les règles élémentaires de la solidarité et de la discipline socialistes,

Considérant que si nul ne songe à reprocher à la citoyenne Marteau de s'intéresser à des œuvres de caractère artistique, littéraire, confessionnel ou autres, encore faut-il qu'elle garde la réserve qui s'impose tout naturellement à un militant socialiste,

Considérant qu'en organisant ou en participant à des manifestations de caractères divers avec des personnes connues pour leur hostilité au socialisme, Anne-Marie Marteau a très justement suscité la méfiance de ses camarades et desservi le Parti,

Considérant que l'activité d'Anne-Marie Marteau, en marge du Parti, ainsi que ses relations avec des personnes étrangères au Parti, l'ont conduite à prendre part en période électorale, sans être mandatée à cet effet, et à l'insu de la section, à des pourparlers qui ne pouvaient être menés que par des responsables locaux ou fédéraux, que ces faits constituent une infraction grave à la discipline,

Considérant enfin qu'il ne ressort pas du dossier que la citoyenne Marteau ait apporté à la section de Tours un concours appréciable. Que son activité s'est surtout exercée en dehors du Parti et trop souvent, il faut le reconnaître, au bénéfice de concurrents ou d'adversaires, comme elle vient de le faire encore deux jours après avoir été entendue par la Commission nationale des conflits, en faisant paraître sous sa signature, en première page de « l'Echo de Touraine », organe local du R.P.F., un article intitulé : « Lettres d'Angleterre »,

PAR CES MOTIFS

La Commission nationale des conflits, adoptant et complétant les motifs retenus par la Commission fédérale des conflits, dit que la citoyenne Anne-Marie Marteau est exclue du Parti à compter du 12 février 1950.

MARIUS DECHAME
contre
FÉDÉRATION DES ALPES-MARITIMES

SENTENCE :

La Commission nationale des conflits, dans sa séance du 7 décembre 1950, a rendu la sentence suivante :

Considérant que le camarade Marius Dechame a interjeté appel, dans les délais réglementaires, de la sentence fédérale, en date du 3 septembre 1950, qui a prononcé par défaut son exclusion du Parti,

Considérant que c'est en raison de ses obligations professionnelles que Dechame n'a pas comparu devant

la Commission fédérale des conflits des Alpes-Maritimes pour y développer ses moyens de défense. Qu'il s'est excusé de cette défaillance involontaire,

Considérant, au fond, que la Commission fédérale des conflits a justement retenu contre Dechame les actes d'indiscipline qu'il a commis en tant qu'élu municipal. Que cette attitude a créé dans la section de Cagnes un malaise compréhensible qui, s'il se prolongeait, porterait gravement préjudice au Parti,

Considérant toutefois que dans les explications écrites qu'il a données à la Commission nationale des conflits, Dechame reconnaît les faits qui lui ont été reprochés, en ajoutant « qu'il n'avait jamais eu l'intention en agissant « ainsi d'apporter un appui quelconque à la propagande « d'un autre parti politique »,

Considérant que la sincérité des regrets exprimés par ce camarade est de nature à le faire bénéficier, pour cette première infraction, d'une certaine indulgence. Que la section de Cagnes-sur-Mer, auteur de la demande de contrôle, prenant soin de rappeler les services rendus au Parti par Dechame, déclare elle-même qu'une mesure d'apaisement lui paraît souhaitable,

PAR CES MOTIFS

La Commission nationale des conflits annule la sentence d'exclusion rendue contre Dechame à la date du 3 septembre 1950, par la Commission fédérale des conflits des Alpes-Maritimes.

Inflige à ce camarade un BLAME PUBLIC par application de l'article 51 du règlement du Parti. Rappelle en outre Marius Dechame au respect des décisions prises par les organismes responsables du Parti, tant sur le plan national que sur le plan local.

FÉDÉRATION DU BAS-RHIN
contre
CHARLES BECKER

SENTENCE :

La Commission nationale des conflits, dans sa séance du 7 décembre 1950, *a rendu la sentence suivante :*

Considérant qu'à la date du 1er juillet 1950, la Commission fédérale des conflits du Bas-Rhin a prononcé contre Charles Becker une « suspension temporaire pour une « durée de trois ans et décidé que pendant la même « période ce camarade ne pourrait avoir un poste de « confiance dans les organisations du Parti, ni faire par- « tie d'un comité quelconque, ni faire des démarches « au nom ou pour le Parti, ni donner une signature au « nom du Parti ou son organe « La Presse Libre » et « qu'en conséquence lui soit retirée la carte de presse »,

Considérant que le Camarade Becker a interjeté appel de cette sentence dans le délai réglementaire et que la section de Strasbourg a, de son côté, demandé une aggravation de la sanction prise contre l'appelant,

SUR LA SENTENCE.

Considérant que la sentence rendue par la Commission fédérale des conflits du Bas-Rhin, au moins dans la forme qui lui a été donnée, n'est pas prévue par le règlement du Parti (article 48 et suivants),

Considérant qu'il convient de restituer à la sentence fédérale la portée et le sens que lui donnent les articles 51 et 52 du règlement, c'est-à-dire **« suspension temporaire de toute délégation »**, cette suspension empêchant le camarade sanctionné « d'être candidat du Parti, de le représenter, de parler ou d'écrire en son nom, ou d'occuper un poste à quelque degré de l'organisation que ce soit »,

SUR LE FOND.

Considérant que la Commission fédérale des conflits du Bas-Rhin a retenu contre Charles Becker deux griefs essentiels à l'appui de sa décision, le troisième invoqué dans la demande de contrôle n'ayant pas été établi,

SUR LE PREMIER GRIEF.

Considérant qu'il résulte des termes de la sentence que Becker a perçu « indument en sa qualité de fondé « de pouvoir de l'Imprimerie populaire une commission « de .... francs »,

Considérant qu'il appert au contraire des renseignements recueillis sur place à Strasbourg, le 3 décembre 1950, par la délégation de la Commission nationale des conflits, que Becker a reçu ladite commission dans une affaire d'ordre strictement privé. Que son rôle dans l'affaire qui lui a été reprochée s'est borné à mettre en présence deux personnes : l'une désirant céder un droit au bail d'un local à usage commercial, l'autre désirant l'acquérir. Que l'acquéreur satisfait du service qui lui a été rendu a récompensé Becker en lui remettant la commission dont il s'agit,

Considérant qu'on ne peut donc soutenir que Becker a agi dans cette affaire en qualité de fondé de pouvoir ou de comptable de l'Imprimerie Populaire, ni même qu'il ait fait état de sa fonction,

SUR LE DEUXIEME GRIEF.

Considérant que la lettre jugée « insultante » par la Commission fédérale des conflits a été envoyée par Becker au secrétariat de la section de Strasbourg en réponse à la demande qui lui avait été adressée le 7 avril 1950 d'avoir à comparaître devant le « Comité de la section » qui entendait contester son adhésion au Parti,

Considérant que la lettre en question est dépourvue d'aménité, que son auteur s'insurge en termes très vifs contre l'accusation qu'il soupçonne dans la convocation

qu'il a reçue, qu'il accuse à son tour le secrétaire d'avoir monté une cabale contre lui pour des fins personnelles,

Considérant que si un tel langage est regrettable, il ne saurait cependant être retenu à l'appui d'une sanction,

SUR LE TROISIEME GRIEF.

Considérant que ce grief, le plus grave sans doute, s'il avait été établi, n'a pas été retenu par la Commission fédérale des conflits, la preuve n'en ayant pas été rapportée,

Considérant que si Becker a appartenu à « l'Opferring », comme tous les fonctionnaires ou assimilés en service pendant la période d'annexion de l'Alsace, il n'a, à aucun moment fait partie des S.A. ni été admis aux « S.A. Anwarter »,

Considérant que Becker, alors cheminot, a comparu après la Libération devant le Comité d'épuration des chemins de fer. Que ce Comité, très au courant de l'activité de Becker, a purement et simplement classé le dossier de ce camarade, aucun fait répréhensible n'ayant été retenu contre lui. Que c'est donc avec raison que la Commission fédérale des conflits du Bas-Rhin a rejeté ce grief,

SUR LA DECISION PRISE PAR LA SECTION DE STRASBOURG.

Considérant que la section de Strasbourg a cru devoir, le 18 avril 1950, exclure le camarade Becker du Parti, contrairement aux règles établies en la matière. Qu'en méconnaissant les dispositions réglementaires qui donnent aux Commissions fédérales des conflits le droit exclusif d'instruire et de trancher les différends qui opposent les camarades d'une même Fédération, la section a outrepassé sa compétence et contribué à maintenir une atmosphère d'agitation peu profitable au Parti.

SUR LE COMPORTEMENT DE BECKER.

Considérant que Becker est employé en qualité de comptable par l'Imprimerie Populaire Strasbourgeoise et qu'il était, en outre, fondé de pouvoir de ladite imprimerie au moment des faits,

Considérant qu'il résulte des informations recueillies par la Commission nationale des conflits, que Becker a agi, dans l'affaire relative à la commission perçue par lui et qui constitue le premier grief, avec une légéreté inexcusable. Que cette affaire s'est déroulée essentiellement dans des cafés de la ville, qu'elle a été connue non seulement des parties en cause et d'un agent d'affaires intéressé à ces tractations, mais d'un nombreux public qui n'ignore pas que Becker est membre du Parti socialiste, qu'il détient un poste important à l'Imprimerie Populaire et à « La Presse Libre »,

Considérant que Becker a mis au courant de cette affaire tout le personnel de l'Imprimerie Populaire, contribuant ainsi à lui donner une publicité qu'elle n'aurait pas dû avoir. Que ce manque de discrétion chez un militant comme Becker a été de nature à jeter le discrédit non seulement sur sa personne, mais aussi sur le Parti et sur l'entreprise qui l'emploie,

Considérant que s'il a finalement restitué la commission dont il avait bénéficié, il ne l'a fait qu'après d'assez longues hésitations et manœuvres et dans des conditions qui enlèvent tout mérite à son geste. Qu'un tel comportement doit être sanctionné.

PAR CES MOTIFS

La Commission nationale des conflits confirme dans son principe la sentence fédérale et inflige à Charles Becker une suspension temporaire de toute délégation pour une durée de trois ans à dater du 1er juillet 1950.

Pour l'application de cette sanction, il est précisé qu'il ne s'agit que des délégations visées par l'article 52, c'est-à-dire, celles qui sont données par le Parti.

⁂

NOTA BENE

A la suite de cette sentence et pour en éclairer le sens, la rédaction du « Bulletin intérieur » croit utile de rappeler, en les précisant, les points suivants :

a) *La suspension temporaire de toute délégation vise exclusivement les cas limitativement énumérés à l'article 50 du règlement du Parti ;*

b) *Les emplois salariés dans une entreprise comme l'Imprimerie Populaire ne constituent pas une délégation du Parti.*

Ceci parce que la Commission nationale des conflits pense que les camarades de Strasbourg pourraient aisément considérer l'emploi de Becker à l'imprimerie comme une délégation, alors qu'il ne peut en être question. Il y a à l'imprimerie une quarantaine d'employés ou ouvriers dont six ou sept peut-être sont membres du Parti.

Pour information, nous précisons qu'on entend par délégation, par exemple, les fonctions confiées :

A un secrétaire de section, trésorier, membre de la C.E., délégué fédéral, délégué au Congrès, délégué politique à un journal du Parti, conseiller municipal ou cantonal, maire, député, etc...



Coll. Fondation Jean Jaurès

Imp. F. BEROUD,
25, Rue Michel-le-Comte, Paris.

Le Gérant : Guy MOLLET.